La quatrième session de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe (la Plateforme) et les Consultations régionales sur l’eau et l’assainissement ont eu lieu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 17 au 21 septembre 2012. Ces réunions visaient à :

* fournir un espace propice à l’apprentissage par la confrontation des expériences des États et Territoires insulaires océaniens, des bailleurs de fonds et des partenaires du développement, dans le cadre de débats sur un large éventail de sujets, tels que l’alerte précoce, la formation et le renforcement des capacités, la gestion communautaire des risques de catastrophe, la gouvernance de la gestion des risques de catastrophe et le bilan de la mise en œuvre du Cadre d’action de Hyogo (CAH) et du Cadre d’action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes (ou Cadre d’action océanien, souvent désigné par son acronyme anglais RFA) ;
* réunir les intervenants des secteurs de la gestion des catastrophes et de l’eau/assainissement dans le Pacifique pour leur permettre de définir et de débattre dans un contexte régional les questions et les stratégies qui touchent les deux secteurs ;
* permettre aux participants de contribuer à la mise au point d’un nouveau cadre régional pour la gestion durable des ressources en eau dans le Pacifique et à l’élaboration de la stratégie régionale intégrée 2015 pour la gestion des risques de catastrophe et l’adaptation au changement climatique, en s’appuyant notamment sur le futur cadre d’action mondial post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe.

Des représentants des États et Territoires insulaires océaniens, des membres du Réseau océanien de partenaires pour la gestion des risques de catastrophe, les participants aux Consultations régionales sur l’eau et l’assainissement, des représentants d’autres organisations internationales, régionales et nationales, ainsi que des représentants des pays de la région des Caraïbes et de l’océan Indien étaient présents.

La Plateforme a officiellement été ouverte par Jean-Claude Briault, membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie chargé de la jeunesse et des sports, de l’enseignement, des questions liées à la francophonie et des relations avec les communes, et Thierry Suquet, Secrétaire général du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. Jimmie Rodgers, Directeur général de la Communauté du Pacifique, et Margareta Wahlström, Représentante spéciale du Secrétaire général de l’ONU pour la réduction des risques de catastrophe, ont prononcé des discours liminaires au nom des coorganisateurs de la Plateforme et des Consultations régionales sur l’eau et l’assainissement.

Les participants :

Ouverture de la Plateforme et des Consultations régionales sur l’eau et l’assainissement

1. remercient le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la France, hôtes de ces réunions ;
2. prennent note des félicitations adressées par Mme Margareta Wahlström à la Plateforme pour le travail accompli en vue du renforcement des systèmes d’alerte précoce de bout en bout, du renforcement des capacités nationales, de l’intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l’adaptation au changement climatique dans le système éducatif et de l’amélioration de la collaboration et de la coordination aux échelons régional et international ;
3. notent que c’est la première fois que les responsables de l’eau/assainissement du Pacifique se réunissent au niveau régional avec leurs homologues de la gestion des risques de catastrophe et que cette rencontre a été l’occasion d’engager un dialogue constructif sur les enjeux et obstacles communs aux deux secteurs, ainsi que sur les possibilités de collaboration ;
4. notent la nécessité d’englober d’autres secteurs et groupes d’intérêt afin qu’ils s’associent à l’action collective que nous menons pour susciter un changement et une amélioration sur le plan de la gestion des risques de catastrophe (GRC) ;
5. notent le soutien indéfectible de nombreuses autres organisations membres du Réseau océanien de partenaires pour la gestion des risques de catastrophe et du Partenariat océanien pour l’eau ;
6. notent l’importance de la Plateforme, qui constitue une occasion stratégique de dialoguer, d’échanger des expériences et de faire le point sur les meilleures pratiques dans les domaines de la GRC, du changement climatique et de l’eau/assainissement ;
7. notent que les États et Territoires insulaires océaniens demeurent vulnérables à un large éventail d’aléas naturels, auxquels viennent s’ajoutent les pressions accrues exercées par le changement climatique ;
8. notent le rôle des gouvernements concernant l’intégration des préoccupations liées aux risques dans les politiques nationales ;
9. notent l’importance que revêt la Plateforme, du fait de sa contribution à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2013 ;
10. prennent note des informations communiquées par la Nouvelle-Calédonie au sujet du transfert des compétences de la France à la Nouvelle-Calédonie en matière de sécurité civile, qui sera pleinement effectif à compter de janvier 2014 ;

Réseau océanien de partenaires pour la gestion des risques de catastrophe – Exposé du Comité de coordination

1. notent les objectifs du Réseau, le rôle qu’il joue sur le plan de l’élaboration de politiques régionales et ses réalisations ;
2. notent les progrès et les résultats enregistrés dans la région et dans chaque pays, tels qu’évalués dans le bilan de la mise en œuvre du CAH (2011-2013), et les passerelles tendues cette année dans le cadre de l’élaboration des plans nationaux de mise en œuvre requis au tire de la Facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles, financée par le 10e  Fonds européen de développement (FED) ;
3. notent l’importance des partenariats et de la coordination, qui sont essentiels pour conjuguer les efforts déployés en matière de GRC, éviter que certaines activités ne fassent double emploi et veiller à mobiliser les ressources requises ; ainsi que la nécessité de renforcer les mécanismes institutionnels et de gouvernance à l’échelon national pour améliorer le suivi des activités menées et les rapports et les comptes rendus y afférents ;
4. notent les efforts de concertation déployés par la Division SOPAC et le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU/SIPC), en vue de faire en sorte que les spécialistes du changement climatique s’associent aux initiatives conduites en matière de gestion des risques de catastrophe et d’adaptation au changement climatique ; et notent que l’Agence allemande de coopération internationale (GIZ) se félicite des progrès enregistrés aux échelons national et régional, grâce à l’action coordonnée des spécialistes de ces domaines ;

Repenser les dispositifs de gouvernance de la gestion des risques de catastrophe

1. prennent acte de la nécessité d’obtenir un soutien politique fort lorsqu’il s’agit de concevoir, de planifier et de gérer le changement stratégique requis pour la GRC – il convient de désigner des « porte-drapeaux » et de montrer l’importance d’une action alignée dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe et de l’adaptation au changement climatique ;
2. réaffirment la nécessité de renforcer l’interopérabilité et/ou la coordination requise pour la maîtrise des incidents entre les échelons local, national et international – pour ce faire, il convient de répartir clairement les responsabilités en matière de commandement et de conduite des opérations, afin d’éviter toute discontinuité et chevauchement d’efforts, et de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux dispositifs de contrôle ;
3. prennent note de la difficulté d’attirer et de fidéliser des spécialistes pointus de la gestion des catastrophes au sein des bureaux nationaux compétents et de la possibilité de contribuer à la mise en place de systèmes de rémunération attrayants, en introduisant des incitations supplémentaires, notamment des formations, des stages de perfectionnement professionnel et des voyages de gratification ;
4. notent les diverses options qui s’offrent aux pays souhaitant améliorer les dispositifs de gouvernance de la GRC et la coordination de l’action des institutions chargées de la GRC et des services de secours, en vue de promouvoir et de favoriser le renforcement des capacités d'intervention des communautés, et de faire en sorte que celles-ci soient en mesure de gérer les risques à leur niveau et de renforcer leur résilience ;
5. notent les difficultés auxquelles sont confrontés les bureaux nationaux de gestion des catastrophes, qui sont appelés à assumer le rôle d’organisme fer de lance/d’exécution de toutes les dimensions de la GRC, et reconnaissent que ces services détiennent un avantage comparatif en matière de préparation et de réponse opérationnelle aux catastrophes et d’atténuation de leurs impacts ;

Avancées et tendances dans la gestion des risques de catastrophe

1. constatent les progrès enregistrés dans la région au regard du CAH et du RFA, sachant que les Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques de plusieurs pays ont présenté des rapports nationaux d’avancement et que ces rapports ont permis d’étayer la planification à l’échelon national, de renforcer les mécanismes institutionnels et d’intensifier les efforts déployés en faveur de la mise en œuvre de ces cadres ;
2. examinent les progrès, les difficultés et les recommandations mentionnés dans le rapport de synthèse régional, notamment les préparatifs de l’évaluation des progrès accomplis en matière de GRC à l’échelon local ;
3. notent que les pays, et la région en général, sont en voie d’obtenir les résultats escomptés au titre du CAH et du RFA, et soulignent qu’il est nécessaire qu’ils poursuivent leurs efforts ;
4. notent la nécessité de renforcer en permanence les capacités dans de nombreux domaines, notamment en matière de gestion de l’information et de partage de données, de système d’information géographique et d’analyse des coûts-avantages, afin de permettre aux bureaux nationaux de gestion des catastrophes d’assurer une meilleure coordination ;
5. réaffirment la nécessité d’adopter une approche plus stratégique et coordonnée de la planification et de la programmation en matière de GRC à l’échelon régional, afin de s’assurer que les institutions ciblent bien les priorités nationales et qu’elles ne travaillent pas en vase clos ;

Gestion communautaire des risques de catastrophe (GCRC)

1. notent la nécessité de cerner les enjeux prioritaires au niveau communautaire et d’assurer leur intégration et/ou alignement au sein des plans nationaux de GRC, de façon à appuyer et à concrétiser dans la pratique l’intégration des plans d’action nationaux pour la GRC et le changement climatique, en travaillant par exemple en partenariat avec les « porte-drapeaux » ;
2. notent les obstacles qui continuent d’empêcher la coordination des activités de GCRC dans les pays, et par conséquent la nécessité d’établir des dispositifs/cadres institutionnels à l’échelon local pour que les rôles et les responsabilités des communautés et des autorités locales et nationales soient clairement définis, reliés et renforcés, et que des ressources suffisantes leur soient allouées. Ces cadres doivent également définir les procédures que les partenaires doivent respecter, et les groupes vulnérables (femmes, enfants, handicapés et autres) qui doivent être pris en considération ;
3. notent que les produits scientifiques sur le changement et la variabilité climatiques doivent être pris en considération dans la GCRC, afin que les acteurs connaissent les risques et les prévisions, et qu’ils améliorent la mise en œuvre des initiatives, en créant des incitations en faveur de la maîtrise locale ;

Formation et renforcement des capacités

1. notent la nécessité de s’assurer que la formation des formateurs en GRC suit une approche globale qui permette, notamment, de répondre aux besoins des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers ;
2. prennent acte de l’amélioration de la collaboration, de la coordination et de la coopération entre les institutions proposant des services de formation et de renforcement des capacités en matière de GRC, afin que tous les partenaires œuvrant au renforcement des capacités nationales apportent aux pays de la région le meilleur soutien possible ;
3. notent la nécessité d’intégrer et d’adapter les nouvelles technologies dans le cadre de la formation et du renforcement des capacités, lorsque cela est possible, de façon à veiller à ce que les programmes demeurent pertinents et à ce qu’ils s’inspirent des succès obtenus dans la région ;
4. prennent note de l’exemple de la Nouvelle-Calédonie, qui inclut la GRC dans les programmes scolaires, en réaffirmant la nécessité d’étendre ce type d’action à toute la région ;
5. notent la nécessité d’évaluer les services de formation et de renforcement des capacités proposés actuellement, afin d’orienter la conception, l’élaboration et la conduite de nouveaux programmes et initiatives dans ce domaine ;

Systèmes d’alerte précoce

1. notent les progrès substantiels enregistrés par un certain nombre d’États et de Territoires insulaires océaniens au regard de la consolidation des systèmes nationaux de surveillance des aléas et d’alerte ;
2. notent que plusieurs États et Territoires insulaires océaniens commencent à mettre sur pied leur propre système d’alerte précoce. Dans certains cas, ces pays ne disposaient que de très peu, si ce n’est d’aucune, capacités nationales en matière de système d’alerte précoce et étaient, par conséquent, tributaires des avis d’alerte et des bulletins d’information diffusés dans la région, notamment pour ce qui est des aléas tels que les tsunamis et les sécheresses ;
3. prennent note de l’évolution du Système d’alerte aux tsunamis et d’atténuation de leurs effets dans le Pacifique, établi par la Commission océanographique intergouvernementale (COI), et le fait que le Centre d’alerte aux tsunamis dans le Pacifique prévoit d’introduire de nouveaux produits, et qu’il sera possible de les valider à l’occasion de la prochaine opération « Pacific Wave », prévue en 2013, et de mettre à l’essai les systèmes et procédures nationaux d’alerte  ;

Réunion conjointe sur la GRC et l’eau/assainissement

1. prennent note des forces et des faiblesses recensées dans le secteur de l’eau/assainissement, ainsi que des moyens par lesquels les professionnels de la GRC peuvent aider le secteur de l’eau/assainissement à tenir systématiquement compte de la GRC dans leurs activités ;
2. notent l’importance de mettre en place un cadre juridique et réglementaire définissant clairement les principaux organismes/acteurs et leurs rôles respectifs dans le secteur de l’eau/assainissement ;
3. examinent les stratégies envisageables pour mettre en place un cadre stratégique régional afin de garantir la gestion durable des ressources en eau ;
4. notent l’importance du renforcement des liens entre les professionnels de la GRC et ceux du secteur de l’eau/assainissement afin de favoriser leurs échanges ;
5. notent que les professionnels de la GRC reconnaissent toute la complexité des problématiques stratégiques et opérationnelles auxquelles sont confrontés les professionnels du secteur de l’eau/assainissement ;

Réunion de l’Association océanienne des services d’incendie (PIFSA)

1. notent que la PIFSA a salué le projet d’alliance stratégique proposé par la Division SOPAC et recommandent qu’il soit poursuivi et peaufiné ;
2. prennent note des progrès accomplis par les services d’incendie et de secours membres, notamment en ce qui concerne la mise en place d’une législation spécifique et l’extension des domaines d’intervention ;
3. reconnaissent et apprécient l’utilité des partenariats établis entre les services d’incendie et de secours océaniens et ceux de Nouvelle-Zélande et d’Australie ;
4. notent les difficultés rencontrées par les services d’incendie et de secours membres, notamment les problèmes récurrents de mobilisation de ressources, y compris l’accès aux financements, aux véhicules et à la formation ;

Problématiques d’actualité dans le domaine de la GRC (séance 10)

1. notent la nécessité de renforcer le rôle des femmes dans la prise de décisions en matière de GRC, notamment l’engagement pris par les partenaires d’utiliser la liste de contrôle relative aux spécificités hommes-femmes en tant que support didactique pour les formations en GRC, et le fait qu’ils doivent rechercher des solutions pour favoriser son utilisation et sa distribution ;
2. prennent note de l’utilisation de données scientifiques pour étayer la prise de décisions, et réaffirment la nécessité d’aborder de manière intégrée la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation au changement climatique, compte tenu de la capacité d’adaptation des populations, afin de promouvoir le développement durable et d’appuyer les efforts consentis par les pays pour mettre en œuvre leurs plans d’action nationaux et/ou leurs plans d’action nationaux conjoints ; et de rédiger une synthèse sur la situation en Océanie à l’intention des décideurs, laquelle contiendra les conclusions du rapport SREX, des informations sur le Programme scientifique australien sur le changement climatique dans le Pacifique (PCCSP), ainsi que d’autres publications récentes sur l’Océanie ;
3. prennent note des programmes de recherche axés sur les différentes dimensions de la capacité d’adaptation dans le contexte de la réponse opérationnelle aux catastrophes, notant par ailleurs que la fréquence et l’intensité des catastrophes risquent d’évoluer sous l’effet du changement climatique ;
4. prennent note du volume considérable de données et d’informations détaillées accessibles aux pays de la région grâce au système PacRIS et de la manière dont ces données peuvent être utilisées pour nombre d’autres activités de GRC, en particulier dans le cadre des stratégies et instruments auxquels les pays peuvent avoir recours pour financer les risques de catastrophe, ainsi que de l’utilisation qui est faite de ces données par la Banque asiatique de développement et l'ONU-Habitat, qui peuvent ainsi mieux comprendre les risques climatiques et leurs effets futurs et appuyer la planification urbaine ;
5. prennent note des options envisageables pour améliorer les modèles portant sur les aléas et les risques afin de prévoir les interventions locales en matière de GRC et de changement climatique, et pour actionner des mécanismes de financement en cas de catastrophe afin d’améliorer les liquidités après un sinistre, via la création ou le renforcement de fonds d’affectation spéciale ;

Dix-huitième Réunion régionale des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques[[1]](#footnote-1)

1. prennent acte des suites données aux conclusions de la dix-septième Réunion régionale des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques ;
2. notent les progrès accomplis dans la préparation des dossiers à soumettre à la Facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles (la Facilité ACP-UE) financée par le 10e FED, et recommandent que le Comité directeur régional (10e FED) profite de la Réunion régionale des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques pour tenir ses réunions annuelles ;
3. notent qu’un projet visant à renforcer les capacités régionales d’évaluation des dégâts, pertes et besoins est en cours d’élaboration et que la demande de financement y afférente, présentée au Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, est actuellement en cours d’examen (stade II), étant entendu que le projet a été approuvé et sera porté par les Îles Cook, le Samoa et Vanuatu ;
4. notent l’état d’avancement de la feuille de route proposée en vue de l’élaboration d’une stratégie associant la GRC et le changement climatique, le calendrier retenu couvrant la période 2012-2015, et l’intention de recruter un conseiller spécialisé ;
5. notent les dernières avancées du Portail océanien d'information sur les catastrophes (Pacific Disaster Net), et sa précieuse contribution au CAH et au RFA ; et saluent le rôle qu’il joue dans la centralisation et l’hébergement de données et d’informations sur la GRC, et la possibilité d’élargir le Portail au changement climatique et d’appuyer la création de portails nationaux d’information sur les catastrophes ;
6. prennent acte du rôle de la Réunion régionale des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques, espace destiné à favoriser l’apprentissage par les pairs et le partage d’expériences dans le domaine de la GRC, notant à cet égard que de nombreux pays (Palau, Îles Cook, Nouvelle-Zélande et Polynésie française) ont présenté des exposés sur les évolutions récentes dans ce domaine ;
7. remercient la Nouvelle-Calédonie de l’occasion qui leur a été donnée de visiter l’École des sapeurs-pompiers et de découvrir par eux-mêmes les installations dédiées à la formation des sapeurs-pompiers et d’en apprendre davantage sur la coordination des interventions d’urgence sur le Territoire ;

Stratégie régionale intégrée pour la gestion des risques de catastrophe et l’adaptation au changement climatique

1. reconnaissent que les avancées en matière de GRC et d’adaptation au changement climatique varient selon les pays, si bien que la Stratégie régionale intégrée devrait être suffisamment souple pour s’adapter aux besoins de ces derniers ;
2. prennent acte de la nécessité de considérer la Stratégie régionale intégrée comme un plan stratégique de haut niveau, axé sur la dimension sectorielle, et donc de veiller à une coopération intersectorielle intense, associée à des procédures efficaces en matière de suivi-évaluation ;
3. notent que le processus d’élaboration de la feuille de route est aussi important que son contenu, et qu’une démarche participative et ouverte à tous devrait être privilégiée afin d’aboutir à une stratégie qui prenne en compte les besoins liés au genre, ceux des personnes handicapées et ceux des autres groupes vulnérables ;
4. notent que les Pays et Territoires d’Outre-mer (PTOM) du Pacifique sont particulièrement désireux de participer à l’élaboration d’une Stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d’adaptation au changement climatique, notant la possibilité d’obtenir un soutien à cet égard de la part de leurs partenaires, en particulier la France et l’Europe ;
5. notent que les connaissances scientifiques en matière de GRC et de changement climatique, ainsi que les réseaux techniques et de recherche de la région, servent à orienter les interventions.

Les participants conviennent de ce qui suit :

1. Les conclusions de la troisième session de la Plateforme demeurent pertinentes et les participants encouragent tous les partenaires à poursuivre leurs activités pour s’assurer que les résultats escomptés sont atteints.
2. Les pays et la région en général sont en voie d’atteindre les résultats escomptés au titre du CAH et du RFA ; les participants soulignent la nécessité de poursuivre ces efforts.
3. Les États et Territoires insulaires océaniens participeront activement aux étapes de développement du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique, y compris à l’opération « Pacific Wave » 2013, afin de valider leurs plans et procédures d’intervention nationaux en cas de tsunami, de la phase d’observation à l’organisation des interventions communautaires.
4. Les États et Territoires insulaires océaniens examineront différents modèles, dont le réseau régional de surveillance sismologique (ORSNET), afin de renforcer les capacités nationales d’alerte et d’atténuation ; pour ce faire, il faudra améliorer la coopération régionale entre pays et partenaires, sans laquelle on ne pourra répondre à certains besoins, tels que le partage de données scientifiques.
5. Les États insulaires océaniens mettront à profit les possibilités de financement offertes par la Facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles (10e FED) et s’engageront dans le même temps auprès d’autres bailleurs et partenaires afin de combler les lacunes et de relever les défis que pose le renforcement des systèmes nationaux et communautaires d’alerte précoce.
6. Les systèmes d’alerte précoce de bout en bout, centrés sur le facteur humain, demeureront une priorité centrale de la future stratégie intégrée post-2015 pour la GRC et l’adaptation au changement climatique ; les participants soulignent à nouveau la nécessité d’étudier les aléas à cinétique lente et les aléas autres que naturels.
7. Des dispositifs/cadres institutionnels mis au point à l’échelon local sont nécessaires pour orienter les initiatives de GCRC, lesquelles doivent préciser clairement les rôles et les responsabilités des communautés et des autorités locales et nationales, articuler un code de conduite pour les partenaires et prendre en considération/faire participer les groupes vulnérables.
8. La Division SOPAC continuera de développer et de renforcer le programme de formation à la GRC en Océanie, soutenu depuis dix-huit ans par la Fondation pour l’Asie et le Bureau de l’USAID pour l’assistance en cas de catastrophe à l’étranger (OFDA). La Division SOPAC devrait engager des discussions avec l’OFDA et d’autres partenaires concernant la conduite d’un nouveau projet dès son transfert au sein de la Division SOPAC, à compter de juillet 2013, et étudier la possibilité d’inclure les PTOM parmi les bénéficiaires du programme de formation.
9. Les États océaniens membres du groupe des pays ACP poursuivront leur étroite collaboration avec la Division SOPAC et d’autres partenaires en vue de mettre la dernière main, début 2013, aux plans nationaux de mise en œuvre correspondant à leurs allocations nationales respectives au titre de la Facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles (10e FED).
10. Le Comité directeur régional pour la Facilité ACP-UE (10e FED) sera accueilli par la Réunion régionale annuelle des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques et se réunira en marge de celle-ci.
11. Le projet d’alliance stratégique entre les bureaux nationaux de gestion des catastrophes, les membres de l’Association océanienne des services d’incendie (PIFSA) et les membres du Conseil australasien des services d’incendie et de secours (AFAC) fait l’objet d’un accord de principe, la Division SOPAC étant invitée à soumettre le projet à l'examen et à l'approbation des participants à la Conférence de la Division SOPAC de 2012 et à la prochaine session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), prévues en novembre 2012.
12. Le projet de création d’un pôle régional de compétences en matière d’évaluation des dégâts, pertes et besoins fait l’objet d’un accord de principe.
13. Les dispositifs existants seront mis à contribution pour convaincre les politiques de s’engager dans la durée et de jouer un rôle moteur dans l’élaboration de la stratégie régionale ; pour ce faire, il est envisageable de participer à la révision du Plan pour le Pacifique, aux conférences ministérielles sectorielles pertinentes, aux réunions des Ministres de l’économie et aux Sommets des chefs d’État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, ainsi qu’aux conférences des petits États insulaires au plus haut niveau politique, en plus des réunions conjointes programmées en juillet 2013.
14. Le document final reprenant les conclusions de la session 2012 de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe sera présenté à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Yogyakarta en octobre prochain, et un représentant océanien occupant les fonctions de ministre sera désigné pour présenter cette déclaration à la conférence.
15. Les organisations intergouvernementales représentant les petits États insulaires et dotées de compétences spécialisées en réduction des risques de catastrophe, la Commission de l'océan Indien, l'Agence caribéenne de gestion d'urgence des catastrophes et la CPS, représentées à la session de la Plateforme, sont invitées à poursuivre leur dialogue en vue de conclure des accords et de promouvoir les intérêts futurs des petits États insulaires en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, compte dûment tenu des sessions 2013 et 2015 la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et de la troisième Conférence mondiale des petits États insulaires en développement, prévue en 2014.

Réunion conjointe sur la GRC et l’eau/assainissement

1. Une approche intégrée de la gestion des risques de catastrophe, du changement climatique et de l’eau/assainissement est bien plus efficace qu’une multitude d’approches sectorielles combinées ; la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est un important mécanisme permettant d’associer la gestion des catastrophes, le dossier climatique et la gestion de l’eau.
2. Le secteur de l’eau/assainissement a un rôle clé à jouer dans la GRC, comme en témoignent les études de cas présentées au sujet du séisme de 2010 au Samoa, de la sécheresse qui a frappé Tuvalu en 2011 et des inondations qu’ont connues les Fidji en 2012, en particulier dans les domaines suivants :
	1. Offre et continuité des services d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement ;
	2. Conseils techniques, suivi et évaluation ;
	3. Planification au service de la résilience ;
	4. Promotion de communautés résilientes ;
	5. Systèmes d’alerte précoce ;
	6. Mise au point d’approches et de technologies novatrices ; et
	7. Participation à la réponse opérationnelle aux catastrophes.
3. La mesure dans laquelle le secteur de l’eau/assainissement parvient à assurer ces fonctions à un niveau approprié varie d’un pays océanien à l’autre ; cela dit, il est de toute évidence nécessaire de renforcer considérablement les capacités des pays en ciblant bien les actions de mobilisation des ressources et en collaborant avec les spécialistes de la gestion des catastrophes et du changement climatique, y compris par le biais de mécanismes de coordination plurisectorielle déjà en place.
4. Il est également nécessaire que les responsables de l’eau/assainissement, de la gestion des catastrophes et du dossier climatique conjuguent leurs efforts afin de trouver des solutions aux problèmes de terrain et financiers avec plus d’efficacité, en particulier dans les domaines précités.
5. L’utilité du dialogue constructif engagé récemment avec les responsables de la gestion des risques et de l’adaptation au changement climatique justifie à elle seule la poursuite des efforts actuellement déployés pour nourrir et développer ce partenariat émergent et continuer les échanges sur l’élaboration de la stratégie régionale intégrée pour la gestion des risques de catastrophe et l’adaptation au changement climatique, ainsi que du nouveau cadre régional pour la gestion durable des ressources en eau, y compris par le biais d’une éventuelle participation à la session 2013 de la Plateforme.

Consultations régionales sur l’eau et l’assainissement

1. Tous les acteurs doivent intensifier considérablement leurs efforts en vue de garantir l’accès à l’eau potable et à l’assainissement, un droit fondamental des Océaniens.
2. En dépit des améliorations constatées dans l’offre de services d’approvisionnement en eau potable et d’assainissement, les efforts consentis ont été de façon générale contrecarrés par les pressions croissantes auxquelles est confrontée la région, notamment la croissance démographique, l’urbanisation et le développement économique, auxquels s’ajoutent la variabilité climatique et les aléas naturels, ainsi que les effets émergents du changement climatique.
3. De nombreux enseignements peuvent être tirés de l’expérience des pays membres et des résultats d’initiatives et de projets témoins, notamment ceux menés dans les atolls et les PTOM, et il est particulièrement utile de consolider ces diverses approches afin de permettre un partage concret des connaissances et la reproductibilité des projets.
4. Dans la région, de nombreux systèmes d’assainissement puisent dans les réserves en eau potable et rejettent dans les eaux souterraines d’importants volumes de polluants, qui finissent par s’infiltrer dans les cours d’eau et les eaux côtières ; d’importantes mesures de dépollution s’imposent. Les décideurs et les usagers doivent tenir compte de l’intégralité de ces impacts lors de la planification et de la conception des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement.
5. L’adhésion et l’engagement des communautés sont essentiels à la réussite des actions visant à améliorer la situation dans le domaine de l’eau/assainissement ; les solutions conçues et mises en œuvre à cet égard devraient inclure des mesures en faveur de la participation pleine et entière des communautés à toutes les étapes.
6. Il est essentiel d’améliorer le rassemblement, la gestion et la communication des données, car le déficit d’informations utiles limite notre capacité à formuler des conseils efficaces sur les risques et leur maîtrise, et cette fonction ne pourra être améliorée sans un engagement accru.
7. Les rapports sur les indicateurs du secteur de l’eau/assainissement, associés aux Objectifs du Millénaire pour le développement, et les indicateurs du développement durable pour l’après 2015, revêtent une importance tant pour les pays de la région que pour les parties prenantes. Les pays ont toutefois besoin de davantage de soutien pour améliorer leurs rapports et comprendre en quoi des séries d’indicateurs nationaux et régionaux pourraient les aider en ce sens.
8. La mise au point d’indicateurs nationaux pour l’eau/assainissement permettrait de gagner en transparence et aiderait fortement à sensibiliser les hauts dirigeants politiques et les différents secteurs d’activité ; les priorités nationales pourraient être synthétisées dans un instrument régional.
9. Il est nécessaire de poursuivre les actions concertées menées, ressources adéquates à l’appui, en vue d’actualiser le Plan d’action régional océanien pour la gestion durable de l’eau, conformément aux instructions données en 2010 par les pays représentés au sein du Conseil de la SOPAC.
10. Il convient de mettre à jour le Plan d’action régional océanien pour la gestion durable de l’eau, afin de définir les stratégies pratiques qui permettront de parer aux problèmes les plus urgents dans le secteur de l’eau/assainissement, compte tenu des cadres d’action mondiaux en pleine évolution (notamment Rio+20) et des pressions émergentes décrites dans les prévisions établies aux échelons national et régional.

Les représentants des États et Territoires insulaires océaniens et des partenaires expriment leur profonde gratitude au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, hôte de cette session de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe et des Consultations régionales sur l’eau et l’assainissement.

1. Pour tout complément d’information, veuillez vous référer à la Synthèse des décisions de la 18e Réunion régionale des Directeurs de la sécurité civile/gestion des risques. [↑](#footnote-ref-1)